

# Dossier de presse



NOTRE ENGAGEMENT... C'EST VOUS

## Rencontres de la sécurité

GENDARMERIE, POLICE, PRÉFECTURES,  
SÉCURITÉ CIVILE, SÉCURITÉ ROUTIÈRE

DU 16 AU 19 OCTOBRE 2013



© Crédit photo et conception : ministère de l'intérieur - SG-DICOM

Retrouvez tous les programmes sur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



## SOMMAIRE

<b>Les premières rencontres de la sécurité.....</b>	<b>3</b>
Des rencontres dans toute la France.....	4
Quelques exemples d'actions et d'événements .....	4
En situation, (re-)découvrir les bons gestes .....	4
Conférences et débats .....	4
Villages de stands et démonstrations .....	5
Portes ouvertes .....	5
A la rencontre des milieux scolaires et associatifs .....	5
<b>A la découverte des acteurs de la sécurité.....</b>	<b>6</b>
Les acteurs locaux de la sécurité .....	6
Le préfet .....	6
Le préfet de département	
Le préfet de police	
Le préfet de zone	
Le groupement de gendarmerie départementale (GGD) .....	6
La direction départementale de la sécurité publique (DDSP).....	7
Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) .....	7
Les acteurs de la sécurité routière .....	7
Les partenaires de l'État.....	8
Répondre aux enjeux spécifiques .....	8
Les zones de sécurité prioritaire (ZSP).....	8
Les délégués à la cohésion police-population .....	8
La lutte contre les cambriolages et les vols à main armée .....	9
L'opération tranquillité vacances	
L'opération Tranquillité seniors	
La prévention situationnelle	
Les cellules anti-cambriolages	
La pré-plainte en ligne .....	10
Les actions de sécurité routière.....	10
La campagne « Pas d'accident dans ma maison » .....	10
La prévention en matière de stupéfiants.....	10
L'aide aux victimes .....	11
La prévention en milieu scolaire .....	11
<b>Contact .....</b>	<b>12</b>

## LES PREMIERES RENCONTRES DE LA SECURITE

**Les rencontres  
de la sécurité se  
dérouleront  
du 16 au 19 octobre sur  
l'ensemble  
du territoire,  
en métropole  
et en outre-mer.**

**Ce grand rendez-vous  
entre la population et les  
acteurs de sa sécurité  
permettra aux Français  
de rencontrer les  
femmes et les hommes  
chargés d'assurer leur  
sécurité au quotidien,  
comme dans les  
situations  
exceptionnelles.**

Agir au cœur de la cité, quotidiennement, c'est la mission qu'exercent sous l'autorité des préfets, les gendarmes, les policiers et les sapeurs-pompiers, avec professionnalisme et constance, dans des conditions parfois difficiles.

Agir pour la sécurité, c'est intervenir rapidement dans tous les domaines : protection des personnes et des biens, lutte contre la délinquance, prévention des risques naturels ou technologiques, gestion des crises...

Agir pour la sécurité, c'est être au service de la population.

Ces missions opérationnelles, pour être pleinement efficaces, doivent être connues de la population et leurs objectifs partagés par tous. Il s'agit de prendre en compte les attentes de tous les Français et d'y répondre.

C'est pourquoi Manuel Valls, ministre de l'Intérieur, a décidé que se tiendront, du 16 au 19 octobre, des Rencontres de la sécurité afin d'instaurer, dans chaque département, des moments et des lieux de dialogue entre la population et les forces de sécurité.

En facilitant les échanges avec les citoyens, les Rencontres de la sécurité contribueront à la compréhension et au respect mutuel.

échanger pour mieux se connaître  
dialoguer pour mieux se comprendre



## Des rencontres dans toute la France

Les Rencontres de la sécurité sont l'occasion pour les forces de sécurité d'expliquer leurs missions, d'amener la population à mieux se protéger et de l'informer sur les nombreux enjeux liés à la sécurité intérieure, la sécurité civile et la sécurité routière.

Du 16 au 19 octobre, les préfetures, les services locaux de police, de gendarmerie et de sapeurs-pompiers sont en contact direct avec la population en ouvrant leurs portes, en se rendant au-devant des professionnels, des jeunes et des élèves, des personnes engagées dans des associations, en organisant des conférences, en présentant des démonstrations...

Chaque préfecture, selon les enjeux de sécurité de son territoire et les partenariats qu'elle a noués, propose un programme d'événements et d'échanges.

### Tous les programmes sur

<http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Les-rencontres-de-la-securite>

## Quelques exemples d'actions et d'événements

### En situation, (re-)découvrir les bons gestes

**Ain** - Rencontres du préfet avec des chefs d'entreprise et des commerçants dans leurs locaux (actions préventives et conseils de sûreté).

**Indre** - Contrôle gratuit de l'éclairage et de la signalisation des véhicules.

**Aveyron** - Contrôles de vitesse et classement sans suite d'infractions pour de faibles dépassements, si le contrevenant opte pour un parcours "sécurité routière".

**Lot-et-Garonne** - Diffusion d'un clip de sensibilisation à la sécurité routière projeté sur les grands écrans de salles de cinémas du département.

**Tarn** - Opération « rubans verts » : des rubans verts seront distribués aux participants aux rencontres de la sécurité qui leur permettent d'afficher leur désir de bonne conduite sur la route.

**Creuse** - Exercices de premiers secours à personnes.

**Saint-Barthélemy et Saint-Martin** - Sensibilisation des commerçants et des particuliers contre les vols et effractions, en partenariat avec la chambre consulaire interprofessionnelle.

**Paris** - Sensibilisation des personnels chauffeurs livreurs de la Poste sur le risque routier et ateliers (simulateur de conduite, alcool, ceinture).

**Vosges** - Prévention envers les professions à risques (bijoutiers, débitants de tabac et commerces victimes de vols à l'étalage).

### Conférences et débats

**Bouches-du-Rhône** - Conférence « *Panorama des dispositifs opérationnels et de la politique pénale* » à l'IEP d'Aix-en-Provence

**Gers** - « *États généraux de la Sécurité Routière* » (Police, Gendarmerie, associations, assureurs et mutuelles)

**Deux-Sèvres** - Conférences « *Rencontres de la sécurité* » (Préfecture, élus, associations, chefs d'établissement, IHEDN)

## Villages de stands et démonstrations

**Gironde** - « *Village de la Sécurité Routière* » (animations : voiture tonneau, test au choc, piste d'éducation routière, atelier « secourisme », « prévention cambriolages »)

**Haute-Saône** - Ateliers pédagogiques « *les experts* » tenu par des techniciens en investigation criminelle de la gendarmerie : le public sera invité à revêtir combinaisons, bonnets, gants et couvre-pieds pour aller réaliser avec un technicien une série de prélèvements et réalisation d'un portrait-robot.

**Hauts-de-Seine** - Stands et démonstrations organisés par la préfecture, les services de police et les sapeurs-pompiers de Paris, en partenariat avec l'association départementale de protection civile et la Croix rouge.

**Mayotte** - Village « *Rencontre de la sécurité* » (gendarmerie, police, sécurité civile, douanes, en partenariat avec la Croix rouge et des associations)

## Portes ouvertes

**Nièvre** - Visite de la salle opérationnelle de la préfecture.

**Aisne** - Portes ouvertes au commissariat et présentation d'une scène de crime reconstituée.

**Ardennes** - Portes ouvertes au commissariat, conférence et débat sur les risques d'internet

**Dordogne** - Visite de centre de secours du service départemental d'incendie et de secours 24, par les élèves des écoles primaires.

**Ille-et-Vilaine** - Portes ouvertes à la brigade de prévention de la délinquance juvénile (gendarmerie), présentation de ses missions.

## A la rencontre des milieux scolaires et associatifs

**Ardèche** - Des moniteurs de secourisme présentent au collège une initiation aux gestes de premiers secours en y introduisant l'alerte donnée aux services appropriés (police et sapeurs-pompiers, en partenariat avec le Samu).

**Charente** - Lancement d'une session du « permis piéton » avec des classes du primaire.

**Calvados** - Seniors : sensibilisation à la conduite « moderne » (rond-point, nouvelles signalisations...) à la maison des associations.

**Sarthe** - Collège : prévention de la délinquance, les dangers d'internet.



## À LA DÉCOUVERTE DES ACTEURS DE LA SÉCURITÉ

Les Rencontres de la sécurité donneront l'occasion aux Français de mieux connaître les acteurs de leur sécurité, intervenant au quotidien comme dans les situations exceptionnelles.

### Les acteurs locaux de la sécurité

#### Le préfet

##### Le préfet de département

Le préfet est garant, dans son ressort départemental, de l'unité nationale et de la cohésion territoriale. Pilote et coordinateur des forces de sécurité (police, gendarmerie, sécurité civile) au quotidien et particulièrement en cas de crise, il assure sur l'ensemble du territoire la représentation du Gouvernement et le respect de la loi républicaine.

Le préfet de département a la charge de l'ordre public et de la protection des populations. Il dirige les opérations de secours. A ce titre, il coordonne l'ensemble des services de l'État et des sources d'information mises en réseau autour de lui : CODIS (sapeurs-pompiers), policiers, gendarmes, collectivités locales, opérateurs publics et privés de services publics...

Il s'appuie sur un état-major de sécurité (EMS). Instance de concertation et de pilotage, il réunit mensuellement tous les acteurs de la sécurité locale : responsables de la police et de la gendarmerie nationales, inspecteur d'académie, directeur départemental des finances publiques, directeur des douanes, autour du préfet et du procureur de la République.

##### Le préfet de police

Deux préfetures de police répondent aux enjeux spécifiques de la sécurité des personnes et des biens à Paris et son agglomération, d'une part, et pour les Bouches-du-Rhône, d'autre part.

##### Le préfet de zone

Dans les sept zones de défense réparties sur le territoire, le préfet de zone détient des pouvoirs importants en cas de crise grave. Il coordonne les moyens de sécurité civile, et fournit les moyens humains et matériels de renfort aux préfets des départements concernés. Il est assisté par un préfet délégué à la défense et à la sécurité.

#### Le groupement de gendarmerie départementale (GGD)

D'un effectif de plus de 60 000 personnels, la gendarmerie départementale est une force de proximité au contact de la population, qui assure la sécurité des personnes et des biens 24 heures sur 24 en métropole et outre-mer, grâce à son maillage territorial dense. Elle est organisée en groupements de gendarmerie (un par département), en compagnies (au niveau des arrondissements administratifs), et en brigades territoriales ou en communautés de brigades.

Des unités spécialisées ont vocation à compléter l'action des unités territoriales :

- Les unités de recherches pour les enquêtes judiciaires.
- Les brigades de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ) interviennent dans les zones périurbaines sensibles, en privilégiant le contact avec les mineurs en difficulté.
- Les pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) renforcent les brigades sur tout type d'événement, et assurent des missions de surveillance, de jour comme de nuit.
- Les escadrons départementaux de sécurité routière (EDSR) exercent la surveillance du réseau et des trafics routiers et autoroutiers.



## La direction départementale de la sécurité publique (DDSP)

Il y a une direction départementale de la sécurité publique (DDSP) dans chaque département (sauf pour les départements de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne qui ont une direction territoriale de la sécurité publique).

Ses principales missions sont :

- Les interventions quotidiennes de police secours (appel 17) : 6 000 appels police-secours par jour.
- La lutte contre la délinquance (vols, trafics de stupéfiants, violences....) et les violences urbaines, notamment par le travail d'enquête effectué par la sûreté départementale et les secteurs de police.
- La lutte contre l'insécurité routière par une présence accrue et visible sur la voie publique des fonctionnaires en tenue.
- L'encadrement de grands événements (manifestations, culturelles, sportives...) et la protection des lieux sensibles.
- La prévention de la délinquance



## Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Dans chaque département, un SDIS, administré par les collectivités territoriales et placé sous l'autorité opérationnelle du préfet, est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Il concourt avec les professionnels concernés (gendarmerie, police, SAMU,...) à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels, ainsi qu'aux secours d'urgence.

Le SDIS dispose d'un corps départemental de sapeurs-pompiers (professionnels et volontaires) et d'un service de santé et de secours médical.

On compte en France 250 000 sapeurs-pompiers. 79 % des sapeurs-pompiers sont des volontaires, 13 % sont des femmes. A Paris, Marseille et dans les départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, les sapeurs-pompiers sont militaires.



## Les acteurs de la sécurité routière

La mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière est placée sous la responsabilité du préfet de département. Celui-ci s'appuie sur un chef de projet sécurité routière et sur un coordinateur sécurité routière, et travaille en concertation avec les élus correspondants sécurité routière désignés par les collectivités territoriales.

L'outil privilégié de cette politique locale de sécurité routière est le plan départemental d'action de sécurité routière (PDASR). Il s'agit d'un programme avec trois grands domaines d'intervention : les infrastructures routières, l'éducation, la formation, la prévention et la communication, et enfin le contrôle et les sanctions.

Il est le résultat du travail et de l'implication des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des associations, des organismes et des citoyens mobilisés dans la lutte contre l'insécurité routière.



## Les partenaires de l'État

Aux côtés des services de l'État ou sous son autorité, de nombreux acteurs contribuent localement à mener des actions visant à améliorer la sécurité des personnes et des biens : les collectivités territoriales, les associations, les bailleurs sociaux, les chambres de commerce et d'industrie, etc.

L'un des dispositifs privilégiés de ces partenariats est constitué par les conseils locaux (CLSPD) ou intercommunaux (CISPD) de sécurité et de prévention de la délinquance. Ils se réunissent sous la présidence du maire et coordonnent la stratégie et l'action des acteurs locaux de la prévention et de la sécurité : représentants du procureur de la République, du préfet, de la protection judiciaire de la jeunesse, de l'Éducation nationale, des bailleurs sociaux... Leur composition peut varier en fonction des besoins locaux. Les CLSPD élaborent et mettent en œuvre les contrats locaux de sécurité (CLS), contrat d'objectifs partagé par l'État, les collectivités locales et leurs partenaires privés (bailleurs sociaux, transports publics, commerciaux...).



## Répondre aux enjeux spécifiques

L'ensemble de ces acteurs met en œuvre de nombreux dispositifs ou actions répondant aux particularismes locaux ou à des enjeux spécifiques en matière de sécurité. Ils interviennent également au profit de publics fragiles nécessitant une attention accrue.

### Les zones de sécurité prioritaire (ZSP)

Les zones de sécurité prioritaires (ZSP) ont été créées en juillet 2012. Elles ont pour objectif d'apporter des réponses durables et concrètes aux territoires souffrant d'une insécurité quotidienne et d'une délinquance enracinée, ainsi qu'à ceux qui connaissent depuis quelques années une dégradation importante de leurs conditions de sécurité.

Reposant sur la prise en compte des circonstances et des particularismes locaux, ce dispositif est instauré en fonction des besoins de sécurité exprimés par la population.

Ce sont 64 territoires, soit 1 600 000 habitants, qui sont concernés par ce dispositif de sécurité prioritaire.

### Les délégués à la cohésion police-population

Le dispositif des délégués à la cohésion police population a pour objectif de renforcer la présence de l'État dans les quartiers difficiles. Les délégués à la cohésion police-population sont des policiers retraités, employés dans le cadre de la réserve civile. Ils ont pour vocation d'assurer, sous l'autorité du chef de circonscription de sécurité publique, un renforcement du lien entre la population, les acteurs de terrain et les services de police, et d'être ainsi un relais accessible aux habitants, associations et commerçants.





## La lutte contre les cambriolages et les vols à main armée

Mercredi 25 septembre 2013, Manuel Valls, ministre de l'Intérieur, a annoncé le déploiement d'un plan national de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée, composé de 16 mesures (Pour consulter le plan : <http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Lutte-contre-les-cambriolages2>).

Ce plan s'appuie notamment sur des dispositifs existants :

### L'opération tranquillité vacances

Pour limiter les risques de cambriolage lors des absences prolongées (vacances scolaires), l'opération tranquillité vacances repose sur deux piliers : des patrouilles, sur simple demande à la brigade ou au commissariat, pour surveiller les habitations et les commerces, d'une part, une information sur les « bons gestes » à adopter pour éviter les cambriolages, d'autre part.

### L'opération Tranquillité seniors

Les personnes âgées sont trop souvent les victimes de la lâcheté et de la ruse de certains agresseurs. Des gestes simples de prévention permettent de se prémunir contre certains dangers (vol de téléphone, intrusion dans un domicile, escroquerie...). Les gendarmes et policiers, en lien avec les mairies et les associations, délivrent informations et conseils aux seniors, en insistant sur l'importance de ne pas rester isolé.

### La prévention situationnelle

Les 1 200 référents et correspondants sûreté de la police et de la gendarmerie nationale sont mobilisés au service du plan anti-cambriolage et vol à main armée.

Ces gendarmes ou policiers ont suivi une formation spécifique qui leur permet d'analyser des situations de délinquance et d'y apporter des réponses concrètes. Ils connaissent les modes opératoires des malfaiteurs. Ils sont en mesure d'apporter des conseils à la population et peuvent réaliser des consultations de sûreté pour les professionnels (commerces, entreprises) pour mieux se protéger.

### Les cellules anti-cambriolages

Installées dans tous les départements, les cellules anti-cambriolages contribuent à améliorer l'efficacité des services d'enquête, notamment en facilitant la circulation de l'information opérationnelle.



## La pré-plainte en ligne

La pré-plainte en ligne est un dispositif destiné à améliorer l'accueil des victimes d'infractions. Il permet un signalement immédiat des infractions. Pour des raisons d'efficacité et des impératifs d'enquête, ce dispositif est réservé aux atteintes contre les biens dont la victime ne connaît pas le ou les auteurs des faits (vols, dégradations, escroqueries...).

Permettant de réduire les délais d'attente lors du dépôt de plainte par un système de prise de rendez-vous, la pré-plainte en ligne représente une avancée dans la simplification des démarches administratives, aussi bien pour les usagers que pour les personnels de police ou de gendarmerie.

## Les actions de sécurité routière

Les campagnes de la Sécurité routière participent, par l'information et la sensibilisation du grand public, à la lutte contre l'accidentalité routière. Selon l'usage de la route (automobiliste, deux-roues motorisé, cycliste, piéton), selon l'âge, les recommandations sont différentes : ainsi responsabiliser les motards, les jeunes adultes ou les seniors aux dangers de la circulation nécessitent des messages et des médias adaptés.

Parmi les points d'attention actuels figure la problématique liée aux « distracteurs au volant » et tout particulièrement l'utilisation d'un smartphone en conduisant : plus de 24 millions de Français ont un smartphone et ils sont près d'un tiers à l'utiliser en conduisant. Ce chiffre est à multiplier par deux lorsqu'il s'agit de conducteurs de moins de 35 ans (source : TNS-Sofres, septembre 2013). La Sécurité routière lance, au niveau national, une campagne d'envergure inédite et très réaliste sur ce nouveau sujet, en télévision, radio et sur le web, "Au volant, quand vous regardez votre smartphone, qui regarde la route ?".

## La campagne « Pas d'accident dans ma maison »

« *Pas d'accident dans ma maison, le permis de grandir à l'abri des risques domestiques* », est une campagne nationale de prévention des risques domestiques destinée aux enfants de 3 à 6 ans, parrainée par la Sécurité civile.

Les accidents de la vie courante tuent trois fois plus que les accidents de la route. Ils sont responsables du décès de plusieurs centaines d'enfants chaque année. Le jardin et la cuisine sont les zones où les accidents sont les plus nombreux.

Depuis février 2013, un message de prévention est diffusé par le biais d'un kit pédagogique à destination des écoles maternelles. A travers un parcours dans les pièces d'une maison, les enfants visualisent et mémorisent des situations de danger. Les sapeurs-pompiers sont associés à cette campagne.

## La prévention en matière de stupéfiants

La prévention globale des usages et des abus de produits illicites (stupéfiants) et licites (alcool, tabac), s'inscrit aujourd'hui dans le cadre général de la prévention des conduites à risques.

La prévention en matière de stupéfiants porte sur les risques sanitaires, ainsi que sur les risques sécuritaires et sur des questions sociales (précarité, insertion, attraction pour les commerces illicites). En milieu scolaire, la prévention des conduites addictives constitue une composante de l'éducation du citoyen et vise le développement de comportements responsables. Des unités spécialisées interviennent régulièrement dans les établissements scolaires auprès des jeunes, formateurs relais anti-drogue (FRAD) pour la gendarmerie et les policiers formateurs anti-drogue (PFAD) pour la police.

## L'aide aux victimes

Les victimes font l'objet d'une attention croissante pour être écoutées, orientées, pour déposer plainte, engager des poursuites pénales... La prise en charge des victimes dans les services de gendarmerie et de police fait l'objet de soins particuliers. Dans chaque département l'aide aux victimes repose notamment sur un référent identifié pour la gendarmerie (officier prévention partenariat) et pour la police (correspondant d'aide aux victimes).

Les permanences d'associations en commissariat et en brigade, la présence d'intervenants sociaux ou de psychologues dans les commissariats, complètent ce dispositif d'accueil des victimes et de partenariats locaux.

## La prévention en milieu scolaire

Des actions de formation et d'information sont développées par les correspondants sécurité de l'école (Police-Gendarmerie), tant auprès des élèves (le racket, la violence, les armes, les conduites à risque, le rôle de la police, la sécurité routière, la maltraitance et les abus sexuels, la citoyenneté...) qu'auprès des personnels de l'éducation nationale (enseignants et personnels éducatifs), afin d'assurer une cohérence des informations et des messages à diffuser auprès des jeunes.



Tous les programmes sur

<http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Les-rencontres-de-la-securite>

